MONT-CARMEL

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2025

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Mont-Carmel, tenue ce sixième jour de mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente au lieu habituel des réunions du conseil, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, à laquelle séance régulière sont présents :

Monsieur le Maire Pierre Saillant
Mesdames les conseillères : Josée-Ann Dumais, Mélanie Lévesque, Réjeanne Raymond Roussel
Messieurs les conseillers : Ghislain Dionne, Lucien Dionne, Denis Lévesque

1. Ouverture
Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Saillant maire; madame Maryse Lizotte directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière. Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19h30.

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025

4. Correspondance

5. Gestion financière
5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements
5.2 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
5.3 Résolution concernant la fourniture de services par le personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)
5.4 Adjudication – Remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge
5.5 Acceptation de l'offre de services pour la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge

6. Législation
6.1 Autorisation de déroger à la Politique de tarification des activités de loisirs et de location de locaux communautaires - Événement sur l'éco-habitation
6.2 Désignation de représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec
6.3 Désignation d'un représentant auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux
6.4 Annulation de la résolution 072-2025 adoptée le 4 mars 2025
6.5 Adoption d'une procédure encadrant l'exploitation des permis pour servir ou vendre des boissons alcooliques

7. Nouvelles affaires
7.1 Tour de table des membres du conseil
7.2 Amendement résolution 005-2025 – Tarification 2025
AJOUT **7.3** Tour de télécommunication

8. Dépôt de document

9. Période de questions

10. Levée de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

084-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire en y ajoutant le point 7.3 – Tour de télécommunication.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025

Les membres du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire 1er avril 2025 dans les délais prévus, affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à sa lecture;

085-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER, tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025.

4. Correspondance

Madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

5. Gestion financière

5.1 Approbation des dépenses et autorisation de paiements

086-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'APPROUVER les dépenses d'avril 2025, tels que détaillés à la liste suggérée ci-après annexée, à savoir :

Total des salaires :	32 256.68$
Total des incompressibles :	95 630.01$
Total des comptes à payer :	181 256.11$
Grand total :	309 142.80$

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

5.2 Résolution concernant une entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie, infrastructures et adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'une entente avec la FQM à cet effet a été signée;

ATTENDU l'offre de services reçue de la FQM en regard du Plan de Gestion des Actifs en Eau (PGA-EAU);

087-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil autorise la Municipalité à utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer le PGA-EAU;

D'ACCEPTER l'offre de services présentée par la FQM pour le PGA-EAU;
QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de ce projet.

5.3 Résolution concernant la fourniture de services par le personnel technique de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

088-2025 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

5.4 Adjudication – Remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge

CONSIDÉRANT QUE la programmation de travaux version n°1 soumise dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) a été acceptée le 25 avril 2025 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), numéro de référence 20058171 et numéro d'avis 2024-186;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres;

Transport Pierre Dionne :	**521 615.71$**
Excavation Bourgoin & Dickner :	523 590.40$
Excavations Deschênes et Fils :	*567 822.32$*
Construction R.J. Bérubé :	569 856.34$
Transport en Vrac Saint-Denis :	584 590.38$
JR Morin :	617 364.01$
Les Entreprises d'Auteuil :	619 265.24$
Aménagement Benoît Leblond :	619 887.37$
Action Progex :	643 981.87$
Michel Gamache & Frères :	663 635.70$
Les Entreprises Gilbert Cloutier :	666 393.38$

089-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le contrat Remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit, Transport Pierre Dionne pour un montant incluant les taxes de **521 615.71$.**

5.5 Acceptation de l'offre de services pour la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge

CONSIDÉRANT la programmation des travaux dans le cadre de la TECQ 2024-2028;

CONSIDÉRANT la publication de l'appel d'offres sur le sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), numéro de référence 20058171 et numéro d'avis 2024-186;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution 089-2025 le contrat Remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, Transport Pierre Dionne;

090-2025 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Réjeanne Raymond Roussel
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ACCEPTER l'offre de service pour la surveillance des travaux de remplacement du réseau d'égout pluvial sur la rue Saint-Onge présentée par Bouchard services-conseil au montant de 39 959.57$ avant taxes.

6. Législation

6.1 Autorisation de déroger à la Politique de tarification des activités de loisirs et de location de locaux communautaires - Événement sur l'éco-habitation

CONSIDÉRANT QUE les organismes de la municipalité profitent de la gratuité de location de locaux communautaires pour leurs activités;

CONSIDÉRANT QUE des frais d'entretien sont exigés;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Mont-Carmel dans le cadre de l'Événement sur l'éco-habitation demande une gratuité de frais liés à l'entretien de la salle communautaire et de la salle Émile-Lavoie;

091-2025 IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Josée-Ann Dumais
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal autorise la direction générale à déroger de la Politique de tarification des activités de loisirs et de location de locaux communautaires;

QUE les frais acquittés par la Corporation de développement de Mont-Carmel lui soient remboursés.

6.2 Désignation de représentants auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec

CONSIDÉRANT QUE la résolution 062-2012 autorisait le directeur des travaux publics, monsieur Pierre Roussel à effectuer toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la municipalité de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de cette résolution s'impose;

092-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal mandate monsieur Pierre Roussel, directeur des travaux publics et madame Mélanie Beaulieu technicienne aux comptes payables et au paies à effectuer toutes les transactions concernant l'immatriculation des véhicules routiers de la municipalité de Mont-Carmel.

6.3 Désignation d'un représentant auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel doit faire des demandes auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour l'obtention d'un permis, de vente d'alcool et/ou de réunion dans le cadre de certaines activités;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de désigner un représentant officiel pour agir au nom de la municipalité auprès de la Régie;

093-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel désigne madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière pour agir en tant que représentante officielle de la municipalité auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre des demandes de permis;

QUE madame Maryse Lizotte, directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document requis par la Régie et à fournir les renseignements nécessaires relatifs aux demandes de permis.

6.4 Annulation de la résolution 072-2025 adoptée le 4 mars 2025

CONSIDÉRANT la résolution numéro 072-2025, adoptée lors de la séance du 4 mars 2025, portant sur les permis de réunion pour servir ou vendre des boissons alcooliques lors des activités sociales, culturelles et de loisirs;

CONSIDÉRANT QUE de nouveaux éléments ont été portés à l'attention du conseil et justifient l'annulation de cette résolution;

EN CONSÉQUENCE,

094-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Ghislain Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la résolution numéro 072-2025 adoptée le 4 mars 2025 soit annulée dans son entièreté.

6.5 Adoption d'une procédure encadrant l'exploitation des permis pour servir ou vendre des boissons alcooliques

ATTENDU QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) encadre l'émission des permis d'alcool au Québec;

ATTENDU QUE la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ) possède la documentation pertinente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Carmel souhaite mieux encadrer l'exploitation des permis pour vendre et servir des boissons alcooliques émis en son nom et ceux émis à des tiers lors d'activités publiques sur les terrains municipaux ou à l'intérieur des édifices municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

095-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE toute personne où groupe qui exploite un permis pour vendre et servir des boissons alcooliques au nom de la municipalité et toute personne ou groupe pour qui est émis un permis pour vendre et servir des boissons alcooliques sur les terrains municipaux ou à l'intérieur des édifices municipaux signent le formulaire **Engagement dans le cadre de l'exploitation du permis de réunion pour vendre et servir des boissons alcooliques.**

7. Nouvelles affaires

7.1 Tour de table des membres du conseil

7.2 Amendement résolution 005-2025 – Tarification 2025

RÉSOLUTION 005-2025 ***Approbation – tarification 2025***

ATTENDU QUE le conseil municipal fixe les tarifs pour différents services;

ATTENDU QUE le Camp de jour et le service de garde, la mise à l'eau incluant le lavage des embarcations nautiques au lac de l'Est, le coût d'entrée à la plage du lac de l'Est sont au nombre des services visés par une tarification;

005-2025 *IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Mélanie Lévesque*
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel décrète la tarification suivante au lac de l'Est pour la mise à l'eau incluant le lavage des embarcations nautiques et autres types pour l'année 2025 :

MISE À L'EAU (incluant le lavage du bateau)	
BATEAUX	
Mise à l'eau journalière	*25$*
Mise à l'eau saisonnière	*125$*
MOTOMARINES	
Mise à l'eau journalière	*75$*
Mise à l'eau saisonnière	*225$*

AUTRES	
Lavage des embarcations non motorisés (paddle board, canot, pédalo, etc.)	*10$*
Lavage d'une voiture, vtt, ou tout autre type de véhicule	*25$*

QUE le lavage de bateau sera payant pour tous incluant les membres de l'Association des résidents du lac de l'Est;

QUE le coût d'entrée à la plage du lac de l'Est pour 2025 est établi à cinq dollars (5$) par véhicule;

QUE le coût hebdomadaire du Camp de jour 2025 est établi à quarante-six dollars (46$);

QUE le coût hebdomadaire du service de garde au Camp de jour est établi à trente et un dollars (31$).

7.2 Amendement résolution 005-2025 – Tarification 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal fixe les tarifs pour différents services;

ATTENDU QUE le Camp de jour et le service de garde, la mise à l'eau incluant le lavage des embarcations nautiques au lac de l'Est, le coût d'entrée à la plage du lac de l'Est sont au nombre des services visés par une tarification;

EN CONSÉQUENCE,
096-2025 IL EST PROPOSÉ par
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE le conseil municipal de Mont-Carmel décrète la tarification suivante au lac de l'Est pour la mise à l'eau incluant le lavage des embarcations nautiques et autres types pour l'année 2025 :

MISE À L'EAU (incluant le lavage du bateau)	
BATEAUX	
Mise à l'eau journalière	25$
Mise à l'eau saisonnière	125$
MOTOMARINES	
Mise à l'eau journalière	75$

Mise à l'eau saisonnière	225$

AUTRES	
Lavage des embarcations non motorisés (paddle board, canot, pédalo, etc.)	10$
Lavage d'une voiture, vtt, ou tout autre type de véhicule	25$

QU'une mise à l'eau et un lavage de bateau sont offerts gratuitement aux résidents de Mont-Carmel sur présentation d'une pièce d'identité y figurant une adresse civique de Mont-Carmel, de même que pour les membres de l'Association des résidents du lac de l'Est sur présentation de leur carte de membres 2025;

QUE le coût d'entrée à la plage du lac de l'Est pour 2025 est établi à cinq dollars (5$) par véhicule;

QUE le coût hebdomadaire du Camp de jour 2025 est établi à quarante-six dollars (46$);

QUE le coût hebdomadaire du service de garde au Camp de jour est établi à trente et un dollars (31$).

7.3 Tour Cellulaire

CONSIDÉRANT l'annonce d'un projet d'implantation d'une tour de télécommunication à Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens situés à proximité ont reçu par courrier les informations quant à la localisation de la tour;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même communication, les citoyens concernés sont invités à faire parvenir leurs questions et commentaires au mandataire et représentant de Bell Mobilité;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation se réalise de façon privée sans rencontre public d'information;

CONSIDÉRANT QUE la zone d'implantation de la tour se situe dans un secteur identifié pour un développement résidentiel à venir;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé adopté par la MRC de Kamouraska identifie ce secteur à titre d'aire de réserve;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la tour élimine la possibilité de développer ce secteur créant par la même occasion une perte de revenu à venir pour la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation projetée se situe à proximité du périmètre urbain de Mont-Carmel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mont-Carmel est responsable de l'application de l'application des différents règlements sur son territoire notamment le règlement sur l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

097-2025 IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Lévesque
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE la municipalité de Mont-Carmel réitère la nécessité d'avoir une couverture cellulaire adéquate sur l'ensemble son territoire;

QUE la municipalité de Mont-Carmel invite fortement les responsables à communiquer avec elle pour envisager la possibilité d'un autre site d'implantation ayant moins d'impact sur le potentiel de développement résidentiel de la municipalité;

QUE la municipalité de Mont-Carmel recommande qu'une séance d'information publique soient organisée sur son territoire.

8. <u>Dépôt de document</u>

Correspondance des employés municipaux
Lettre de démission de madame Émie Vaillancourt

9. <u>Période de questions</u>

La période de question a eu lieu, mais n'a nécessité aucune décision de la part du conseil.

10. <u>Levée de la séance</u>

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

<u>098-2025</u> IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lucien Dionne
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

DE LEVER la séance à 20h30.

_____
Pierre Saillant, maire

_____
Maryse Lizotte directrice générale
Greffière-trésorière

Je, Pierre Saillant, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal.

_____
Initiales du maire